

AVIS n°2024-117

Référence du projet : Demande d'avis sur trois arrêtés préfectoraux concernant les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) suivantes : Bernache du Canada, Ibis sacré, Tortues exotiques envahissantes.

Autorité(s) compétente(s) : Préfet d'Ille-et-Vilaine

Espèce(s) concernée(s) : *Branta canadensis*, *Threskiornis aethiopicus*, *Chrysemys spp.*, *Clemmys spp.*, *Gratemys spp.*, *Pseudemys spp.*, *Trachemys spp.*

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

- **Contexte et présentation de la saisine**

Il s'agit de renouveler un arrêté préfectoral de 2020 sur la régulation de 3 groupes d'EEE animales, renouvellement pour lequel un avis du CSRPN est requis.

- **Avis sur la Bernache du Canada**

Sachant qu'il y aura une reprise de prospection en 2025, il serait bien que la méthodologie soit précisée dans l'arrêté préfectoral. Le projet proposé est assez flou : il sera nécessaire de bien encadrer et former les assistants/auxiliaires mentionnés dans l'AP et de préciser leurs conditions de participation.

L'article 4 doit être plus précis, notamment pour « *les techniques les plus appropriées à la situation armes adaptées ou autres techniques* ».

Par ailleurs, le CSRPN s'interroge sur la prise en compte de la grippe aviaire lors des opérations de régulation.

- **Avis sur l'Ibis sacré**

Cette régulation est nécessaire, et il faudrait préciser les zones potentielles de présence, notamment les marais de Redon. Une relation entre l'OFB et les observateurs de terrain serait nécessaire.

Comme pour la Bernache, il faudra préciser les conditions d'opération de régulation, la sélection et la formation des assistants.

Le CSRPN souligne par ailleurs que ces opérations de régulation peuvent avoir un effet de dérangement majeur pour les autres espèces d'avifaune.

- **Avis sur les Tortues exotiques envahissantes**

L'arrêté préfectoral est ici une copie des précédents. Il faudra corriger cet élément car il y a plusieurs espèces concernées, même si a priori, il s'agit surtout de la Tortue de Floride (ce qui est confirmé par les captures de 2024).

Le CSRPN insiste notamment sur les aspects sanitaires des interventions dans ces milieux plus ou moins stagnants éventuellement colonisés par d'autres EEE vectrices de maladies bactériennes ou fongiques (Aphanomycose, Chytridiomycose, ...).

• **Synthèse de l'avis**

Compte-tenu des remarques précédentes et des avis formulés sur les trois arrêtés préfectoraux soumis à consultation du CSRPN, l'instance émet un avis favorable avec les remarques suivantes :

- Attention au dérangement en cas d'intervention ;
- Préciser le rôle et la sélection des auxiliaires ;
- Faire très attention aux aspects sanitaires ;
- Transmettre des rapports annuels sur les interventions, rapports qui seront à joindre en cas de demandes d'avis sur les futurs arrêtés.

AVIS

FAVORABLE	☒ [X] avec remarques annexées
FAVORABLE SOUS CONDITIONS	☐ []
DEFAVORABLE	☐ []

Fait le 28 février 2025

Signature(s)

Jacques Haury
Président du CSRPN



Mickaël Monvoisin
Vice-Président du CSRPN



Documentation annexée au présent avis :

- Courriel d'accompagnement ;
- Projets d'arrêtés Bernache et Ibis annotés ;
- Projet d'arrêté Tortues.